

# La Brève

1. - **Rapport Attali : la grande confusion - Ils ont dit-**
2. - **Négociation - Travail indépendant - - Ils ont dit**
3. - **Environnement - Marché du travail - Désignations  
- Handball - Ils ont dit**
4. - **Les Brèves - L'agenda -**

Lettre d'information bimensuelle N°197 - 1<sup>er</sup> février 2008

## Ils ont dit...

Extraits du Rapport de la Commission pour la libération de la croissance française.

« L'abrogation des lois Galland et Royer-Raffarin pourra conduire à une diminution consolidée des prix à la consommation de plusieurs points de pourcentage, à la création de plusieurs centaines de milliers d'emplois dans le secteur du commerce et de l'hôtellerie-restauration, mais aussi dans l'industrie, et à une hausse du PIB de plusieurs dixièmes de point de pourcentage...

Supprimer l'exigence du brevet professionnel pour ouvrir un salon de coiffure et lui substituer l'obtention d'un CAP ou cinq années de pratique sous la responsabilité d'un titulaire du CAP.

Une ouverture complète du marché des taxis et des véhicules de petite remise parisiens permettrait d'avoir au total de 50 000 à 60 000 taxis et véhicules de petite remise à Paris et en proche banlieue (contre 16.000 aujourd'hui), soit un gain d'emploi de 35.000 à 45.000.»

## RAPPORT ATTALI

### La grande confusion

*Les propositions formulées dans le rapport pour la libération de la croissance donnent le sentiment d'une grande confusion et d'une occasion manquée.*

Au lieu d'un mode d'emploi précis pour libérer la croissance en France, le rapport Attali remis au Président de la République le 23 janvier rassemble une série de propositions superficielles agrémentées de quelques orientations iconoclastes. Ainsi, la proposition de réduire le niveau de qualification nécessaire pour exercer certaines activités telle que la coiffure, est totalement inadaptée. Cette mesure se fonde sur un diagnostic inexact. En effet, en 2006, la coiffure a accueilli 5300 nouveaux chefs d'entreprises, preuve que l'exigence d'un brevet professionnel n'est pas de nature à réduire l'activité et l'emploi bien au contraire. Il apparaît clairement que seuls les professionnels sont habilités à déterminer le niveau de compétence requis. En outre, si la déréglementation de certaines professions comme les taxis est susceptible de créer quelques milliers d'emplois, elle risque dans le même temps de déstabiliser tout un tissu économique préexistant et d'aboutir finalement à l'effet inverse de celui souhaité. Enfin, en faisant le pari que la suppression pure

et simple de tous les dispositifs d'encadrement du commerce (lois Royer, Galland et Raffarin) sera bénéfique pour l'emploi et le pouvoir d'achat, la commission se fourvoie. L'UPA a ainsi rappelé qu'à chiffre d'affaires égal, les artisans et commerçants emploient trois fois plus de salariés que la grande distribution. La politique visant à libérer les freins à la croissance devrait donc s'appuyer sur l'économie de proximité et de centre ville plutôt que sur un développement anarchique des grandes surfaces commerciales. L'impression de confusion laissée par le rapport est d'autant plus regrettable que certaines mesures auraient mérité une meilleure mise en valeur. Ainsi, le rapport cite à juste titre plusieurs propositions positives, sans malheureusement donner les modalités d'application. Il s'agit notamment de la réforme du financement de la protection sociale, de l'objectif de réduction des dépenses publiques, de la réduction des délais de paiement à un mois, ou encore des préconisations tenant à mieux préparer les jeunes au monde du travail et à la vie en entreprise.

**Ils ont dit...**

Extraits de l'interview du Président de l'UPA, Pierre Martin, parue dans l'édition du 24 janvier du quotidien « La Tribune ».

« ...Il ne nous paraît pas incongru de repenser la représentativité des organisations de salariés et d'employeurs. [...] Nous disons simplement que la représentativité ne se décrète pas, elle se mesure. [...] En outre, on a un réel problème juridique s'agissant de la représentativité patronale. Côté syndical, il y a l'arrêté de 1966, côté patronal, il n'y a rien. [...] Il faut donc bien définir des critères de représentativité pour éviter les contentieux.

Nous allons mettre en avant l'accord pour le développement du dialogue social dans l'artisanat dès aujourd'hui. Nous demandons son extension, tant retardée aux secteurs de l'artisanat du bâtiment, de la fabrication et des services... »

**Ils ont dit...**

Extraits du discours du Secrétaire d'Etat aux Entreprises et Commerce Extérieur, Hervé Novelli, lors de la remise du rapport Hurel sur l'auto-entrepreneur.

« François Hurel propose d'introduire [...] un nouveau concept juridique, celui du patrimoine professionnel affecté. C'est une préoccupation légitime. Nous y réfléchissons sans a priori. Il souhaite ainsi trouver une solution à une demande ancienne et justifiée des entrepreneurs individuels de protéger leur patrimoine personnel des aléas de leur activité économique [...].

Nous devons faire en sorte que l'échec économique n'entraîne pas nécessairement un échec sur le plan personnel et matériel. Je vous le dis clairement : je ne veux pas que le seul moyen pour un artisan ou un commerçant de protéger ses biens personnels soit de créer une société. 40% des artisans n'ont pas adopté la forme sociétale, et ils en ont parfaitement le droit. »

## Représentativité, financement et dialogue social à l'examen des partenaires sociaux

A l'issue de la première réunion de négociation paritaire sur la représentativité et le financement des organisations syndicales et patronales, le jeudi 24 janvier, l'ensemble des partenaires sociaux se sont mis d'accord pour se retrouver tous les jeudis afin de travailler sur trois thèmes : la représentativité syndicale, le financement et le développement du dialogue social notamment dans les PME. Pour autant, et en dépit de délais restreints pour aboutir (avant le 31 mars selon le calendrier proposé par le Premier ministre), l'UPA veillera à ce qu'aucun thème de négociation ne soit mis de côté. Ainsi, notre organisation a demandé que la question de la représentativité des organisations patronales soit elle aussi abordée. Par ailleurs, l'UPA portera le débat sur la négociation collective dans les petites et moyennes entreprises. Son représentant, le Vice-président Jean LARDIN,

qui a été désigné chef de file de l'UPA pour cette négociation, rappellera qu'une solution innovante a déjà été trouvée en 2001 avec les cinq organisations syndicales de salariés à travers la signature d'un accord pour le développement du dialogue social dans l'artisanat. Outre le fait de développer un dialogue social adapté aux petites entreprises, cet accord qui n'est malheureusement pas encore pleinement applicable, prévoit un mode de financement mutualisé totalement transparent. C'est pourquoi l'UPA invitera les partenaires sociaux à s'entendre sur l'application de ce dispositif et à examiner sa généralisation à l'ensemble des petites entreprises qui ne sont pas dimensionnées pour procéder à des négociations en interne. Nul doute que les organisations syndicales qui soutiennent cet accord depuis qu'elles l'ont signé, accompagneront la demande de l'UPA.

## TRAVAIL INDEPENDANT

## Les bonnes et les mauvaises pistes du rapport Hurel

Dans l'attente de sa transcription dans un projet de loi, le « Rapport en faveur d'une meilleure reconnaissance du travail indépendant » remis le 10 janvier au Secrétaire d'Etat chargé des Entreprises et du Commerce extérieur par François Hurel, Délégué Général de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, appelle une réaction mitigée de l'UPA. Certaines mesures sont franchement positives. L'UPA soutient en particulier la proposition de créer un patrimoine de l'entreprise individuelle, affecté de capitaux propres et distinct du patrimoine personnel, mesure qu'elle réclame depuis de nombreuses années. Par ailleurs, l'UPA n'est pas hostile à la réaffirmation de la présomption de travail indépendant, à l'assouplissement des règles en matière de cumul d'activité, ou à l'instauration d'un droit à l'échec. En revanche, il convient d'être plus réservé concernant les propositions dites fiscales. Plus que le travail indépendant, ce sont toutes les possibilités d'activités réduites qui sont encouragées. Au-delà, le rapport

confère à l'activité de travailleur indépendant un caractère à la fois accessoire, intermittent et sans responsabilités. Or, dans leur immense majorité, les travailleurs indépendants sont des chefs d'entreprise, employeurs et investisseurs comme n'importe quel autre dirigeant de société. Enfin, au sujet d'une éventuelle révision des référentiels de chaque métier pour en libérer certaines activités, l'UPA rappelle que l'exigence d'une qualification professionnelle est indispensable pour apporter la garantie des prestations fournies aux consommateurs.



## L'artisanat, acteur essentiel du développement durable

Dans le prolongement du discours prononcé par Nicolas Sarkozy à la première rencontre du Grenelle de l'environnement, le travail de fond a repris et 34 comités opérationnels ont été mis en place. Après avoir contribué aux travaux préparatoires à la conférence, l'UPA a fait part de son analyse par rapport aux mesures envisagées. Ainsi, en matière de logement, l'UPA estime que le principal enjeu tient dans le gigantesque chantier de rénovation de l'ensemble du parc résidentiel existant, pour en améliorer les performances thermiques et énergétiques. Le coût de ce chantier est estimé à environ 600 milliards d'euros. L'UPA se félicite de la reprise par le Président de la République des propositions formulées par ses représentants en lien avec la CAPEB. C'est le cas notamment de la mise en place d'un vaste plan de formation qui seul permettra d'atteindre les objectifs du Grenelle aux différentes échéances fixées (2010, 2012 et 2020). Car les mesures envisagées sont de nature à développer fortement l'activité des artisans du bâtiment et par conséquent l'emploi dans le secteur. Ainsi, les professionnels estiment que le plan de rénovation devrait créer 200.000 emplois nets. L'UPA attire cependant l'attention du gouvernement sur les nécessaires mesures d'accompagnement qui devront être instaurées telles que la

prérenniation de la TVA à 5,5% ou encore la mise en place rapide d'un prêt à taux zéro, dit " prêt vert ". Pour ce qui est des dispositifs prévus en matière de mobilité et de transports, l'UPA comprend que la priorité soit donnée aux modes de transport non routiers. Pour autant, il est indispensable d'émettre des propositions concrètes pour les transports routiers existants afin de les encourager à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement et de promouvoir davantage les transports multimodaux, comme les taxis. De même, l'UPA demande que soit facilité l'accès des consommateurs aux centres-villes et donc aux commerces de proximité en mettant un frein à l'étalement des zones périphériques. De manière plus globale, l'UPA préconise que les circuits courts de production, de transformation et de diffusion soient privilégiés de manière à éviter l'augmentation exponentielle des déplacements et transports, facteur majeur de pollution environnementale. De ce point de vue, les artisans de l'alimentation, de la fabrication et des services sont, au même titre que les artisans du bâtiment, des acteurs essentiels du développement durable et doivent être reconnus comme tels. Enfin, l'UPA souhaite que les principales contributions au développement durable fassent l'objet d'incitations, notamment financières.

## MARCHE DU TRAVAIL

### L'UPA signataire de l'accord

A la suite de son examen en Comité Directeur le 16 janvier, l'UPA a décidé de signer l'accord paritaire de modernisation du marché du travail. En effet, même si plusieurs points restent à améliorer, l'accord apparaît globalement équilibré et constitue un premier pas vers une flexisécurité à la française. Ses représentants attendent désormais du gouvernement qu'il transpose ses dispositions dans le droit du travail. Invitée avec l'ensemble des organisations signataires au ministère du Travail le 23 janvier, l'UPA, en la personne de son président Pierre Martin et de son chef de file lors des négociations Patrick Lie-

bus, a indiqué au ministre du Travail Xavier Bertrand, sa demande que l'accord soit transcrit sans altération dans la loi. A l'issue de la rencontre, le Président Martin a d'ailleurs exprimé à la presse la vigilance dont ferait preuve l'UPA lors de l'examen du projet de loi : « *La démocratie sociale s'est exprimée, la démocratie parlementaire ne doit pas venir casser ce que nous avons fini par accepter* ». De son côté, le ministre a estimé que le projet de loi transcrivant l'accord pourrait être présenté en Conseil des ministres avant les municipales de mars, en vue d'une adoption au Parlement au printemps.

### Désignations

UPA ILE DE FRANCE  
Jean-Louis Maître, CNAMS  
succède à la présidence à  
Alain Estival, CNAMS.

UPA HAUTE-NORMANDIE  
Gilbert Damis, CGAD,  
succède à la présidence à  
Gabriel Desgrouas, CAPEB.

### Handball

Malgré leur élimination par la Croatie en demi-finale, les Français ont su retrouver toute l'énergie nécessaire pour décrocher la médaille de Bronze au 8<sup>ème</sup> championnat d'Europe organisé en Norvège du 17 au 27 janvier, gratifiant ainsi leur brillant parcours lors de toute la compétition.

En revanche, ils devront passer par un Tournoi de qualification olympique pour espérer participer aux Jeux Olympiques de Pékin.

Le Français Nikola Karabatic, qui termine meilleur marqueur de la compétition (44 buts) a également été élu meilleur joueur de l'Euro.

### Ils ont dit...

Extraits du discours prononcé par le Président de la République lors de ses vœux aux forces vives de la Nation.

*« L'accord conclu me paraît équilibré et constitue une étape importante dans le processus de réformes que nous avons engagé sur les politiques de l'emploi.*

*En négociant cet accord, les partenaires sociaux ont prouvé qu'ils savaient avancer entre eux sur des sujets difficiles, comme par exemple la rupture négociée du contrat de travail ou le maintien des droits à la prévoyance et à la formation pour les salariés qui quittent l'entreprise...*

*Bien entendu, le projet de loi que j'ai demandé au gouvernement d'élaborer reprendra, [...] le contenu de l'accord. Je souhaite son adoption aussi rapidement que possible. »*

## **L'artisanat, acteur de la « politique de civilisation »**

A travers un communiqué, l'UPA a tenu à exprimer sa convergence de vues avec les priorités mises en avant par le Président de la République lors de ses vœux aux forces vives de la nation le 17 janvier : retrouver le goût du succès, la confiance, le sens de l'effort, réparer l'ascenseur social... L'UPA déclare ainsi que l'artisanat « sera aux avant postes pour mettre en œuvre la "politique de civilisation" décrite par Nicolas Sarkozy ».

## **Taxis et coiffeurs réagissent au rapport Attali**

Ayant pris connaissance du rapport pour la libération de la croissance, la Fédération nationale des artisans du taxi (FNAT) a immédiatement annoncé mercredi qu'elle organiserait « des mouvements à partir du 30 janvier » pour protester contre les projets de déréglementation de la profession contenus dans le rapport. De son côté, la Fédération Nationale de la Coiffure a vivement réagi qualifiant de « stupide » l'idée que la croissance de l'économie passe par la décroissance de la qualité. Pour la Fédération, « affirmer que les conditions d'exercice de l'activité de coiffure brident la création d'entreprises et d'emplois s'avère contredit par les chiffres du secteur ». Le communiqué rappelle ainsi qu'en 2006, la coiffure a accueilli 5300 nouveaux chefs d'entreprises.

## **Record historique de créations d'entreprises en 2007**

Selon les statistiques publiées le 22 janvier par l'Insee, le nombre de créations d'entreprises a battu deux records historiques : le record de créations en un mois (28.841), et le record de créations en une année (321.478) en 2007, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2006.

## **Conférence sur la protection sociale**

Le 6 février prochain, les partenaires sociaux seront de nouveau conviés par le Président de la République à une conférence chargée de définir l'agenda 2008 des réformes de la protection sociale. La réunion portera sur les retraites, la dépendance avec notamment le lancement des discussions sur la création d'une "5<sup>ème</sup> branche" de la Sécurité sociale, la maladie et la famille. La rencontre aura lieu à l'Élysée, avec les mêmes participants que lors de la réunion du 19 décembre consacrée à l'agenda social : les cinq centrales syndicales représentatives et les trois organisations patronales (UPA, Medef, CGPME).

## **La négociation sur la pénibilité à la peine**

La 14<sup>ème</sup> séance de négociation paritaire sur la pénibilité du 23 janvier dernier n'a pas permis de réelles avancées. Deux logiques s'affrontent. La position défendue par les organisations syndicales de salariés se réfère à l'espérance de vie et à l'âge de la retraite ; elle aboutirait à mettre en place un dispositif collectif et automatique. En raison des coûts qu'auraient à supporter les entreprises comme l'ensemble de la collectivité en cas de mise en place d'un tel dispositif, l'UPA et les deux autres organisations patronales ont jugé cette revendication inacceptable. Trois réunions doivent permettre de trouver les termes d'un accord, la réunion conclusive ayant été fixée au 25 mars.

## **Réforme de la formation professionnelle**

Dès le mois de mars, un groupe de travail réunissant l'Etat, les partenaires sociaux et les régions sera mis en place pour mener à bien la prochaine réforme de la formation professionnelle, et dans un premier temps, établir un partage clair entre les sujets à traiter par la négociation collective et ceux qui doivent faire l'objet, avant la fin de l'année, d'une réforme législative. Les trois principaux axes de cette réforme s'articulent autour de la mise en œuvre du compte épargne formation, la réorganisation de la collecte des fonds passant sans doute par le regroupement des OPCA, ainsi que l'émergence d'une fonction de conseil et d'intermédiation pour favoriser l'accès des TPE et de leurs salariés à la formation.

## **L'agenda**

### **21 JANVIER**

Signature de l'accord relatif à la modernisation du marché du travail par le chef de file de l'UPA à cette négociation, Patrick Liébus.

### **23 JANVIER**

Participation de Dany Bourdeaux, chef de file de l'UPA, à la négociation sur la pénibilité.

### **24 JANVIER**

Participation de Jean Lardin, Vice-président de l'UPA à la négociation paritaire sur la représentativité syndicale et le financement.

### **29 JANVIER**

Audition de la Présidente de la Commission Sociale et du Secrétaire Général de l'UPA par la mission d'information sur la pénibilité au travail à l'Assemblée nationale.

### **5 FEVRIER**

Participation du Président de l'UPA à l'Assemblée générale de l'Union nationale de la couture et des activités connexes -UNACAC-.

Réunion du Conseil d'administration du Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale -FAFCEA - à l'UPA.

Réunion à l'UPA des Présidents et des Vice-présidents de l'UPA et de l'APCM à propos du financement de la formation des artisans.

### **6 FEVRIER**

Participation du Président de l'UPA à la conférence organisée par le Président de la République en vue de définir l'agenda relatif à la protection sociale.

### **8 FEVRIER**

Participation du Président et du Secrétaire Général de l'UPA à la manifestation organisée pour l'inauguration du nouveau siège de l'URSSAF de l'Yonne.

